

COMMUNE DU RAYOL CANADEL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2022 A 18 H 30

La séance est ouverte à 18 H 30 à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur J. PLENAT, Maire qui fait l'appel nominal des membres du Conseil Municipal convoqués le 16 Mai 2022 et nomme la secrétaire de séance.

Présents : M. PLENAT Jean, Maire,
Mme DE PONFILLY Bettina, Adjointe

M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, M. DEL MONTE André, Mme LANG Virginie, M. PRICA-GRAFEL Florin, Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia, Conseillers municipaux

Absents représentés :

Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. DEL MONTE André
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina

Absents excusés : M. SAINT ANDRE Philippe, M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER Muriel

Secrétaire de séance : Mme LANG Virginie

Présence du journaliste Var Matin : M. Pierre PANCHOUT

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 08/04/2022**

- N° 01 – **Décision modificative N° 1 - Budget principal Commune – Fonctionnement et investissement – ouverture de crédits**
- N° 02 – **Demande de subvention – Conseil Départemental du Var – année 2022 – Mise en sécurité urgente du garage des véhicules de la police municipale**
- N° 03 – **Demande de subvention – Conseil Départemental du Var – Année 2022 - Travaux de mise aux normes de la salle des archives communales**
- N° 04 – **Rapport des délégataires des lots de plages - exercice 2021**
- N° 05 – **Tarifification de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Rayol-Canadel à compter du 1er septembre 2022**
- N° 06 – **Intégration dans le domaine public communal de la parcelle AK 157**
- N° 07 – **Autorisation donnée au Maire d'acquérir une partie de la parcelle AO 92**
- N° 08 – **Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la SPL Port Heraclea pour la gestion des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers de la commune du Rayol-Canadel pour l'année 2022**
- N° 09 – **Motion de soutien pour la commune de Saint-Cyr sur Mer**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

*** des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :**

- 20 arrêtés concernant la circulation au droit des chantiers
- 14 arrêtés concernant les droits de circulation, de stationnement et les fermetures temporaires de routes
- 02 arrêtés relatifs à la sécurité des plages du Rayol et du Canadel pour la saison 2022
- 02 arrêtés portant interdiction d'accès à l'escalier situé sur les parcelles AM125 et AM261 et sa périphérie
- 01 arrêté portant autorisation de stationner un camion pizza au Canadel
- 01 arrêté de dérogation de tonnage
- 01 arrêté délimitant une zone de dépose d'embarcation légère sur les plages du Rayol et du Canadel
- 01 arrêté d'autorisation provisoire d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile
- 01 arrêté de voirie portant permission de voirie

- **Approbation du Procès -Verbal du conseil municipal du 08/04/2022 à 18 h 30**

Aucune question n'étant soulevée,

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N°01 - Décision modificative N° 1 - Budget principal Commune – Fonctionnement et investissement – ouverture de crédits

Rapporteur : Jean PLENAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires à allouer à l'association Secours Populaire pour l'organisation de la tombola du Lycée du Golfe de Saint-Tropez. De plus il est nécessaire de prévoir certains ajustements de crédits en dépenses et recettes sur les deux sections compte tenue de l'attribution des subventions accordées par le Département du Var.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de procéder à la modification des crédits sur le budget de l'exercice 2022 COMMUNE comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	25 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	25 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657358 : Autres groupements	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	25 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 300,00 €	25 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	25 300,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	25 300,00 €	0,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	351 265,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	351 265,00 €
D-204172 : Autres EPL - Bâtiments et installations	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	204 965,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	350 965,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 000,00 €	350 965,00 €	25 300,00 €	351 265,00 €
Total Général		325 965,00 €		325 965,00 €

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 02 - Demande de subvention – Conseil Départemental du Var – année 2022 – Mise en sécurité urgente du garage des véhicules de la police municipale

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de travaux de mise en sécurité urgente du garage des véhicules de la police municipale s'élevant à 481 000.00 € / 577 200.00 € TTC,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var d'un montant de 100 000.00 € au titre de l'année 2022,
- De s'engager à prendre en charge le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité,
- De charger Monsieur le Maire de lancer les consultations auprès des entreprises en temps voulu.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 03 - Demande de subvention – Conseil Départemental du Var – Année 2022 - Travaux de mise aux normes de la salle des archives communales

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal Décide :

- D'adopter le projet de travaux de mise aux normes de la salle des archives s'élevant à 60 763.48 € HT / 72 916.18 € TTC,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var d'un montant de 30 381.00 € au titre de l'année 2022,
- De s'engager à prendre en charge le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité,
- De charger Monsieur le Maire de lancer les consultations auprès des entreprises en temps voulu.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 04 - Rapport des délégataires des lots de plages - exercice 2021

Rapporteur : Bettina DE PONFILLY

Chaque délégataire a transmis pour l'exercice 2021 ses comptes annuels relatifs à l'exécution de la délégation du service public des plages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PREND ACTE :

- De la réception des bilans financiers et des rapports des délégataires susvisés au titre de l'exercice 2021.

N° 05 - Tarification de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Rayol-Canadel à compter du 1^{er} septembre 2022

Rapporteur : Katia BARBIER

Le Conseil Municipal décide :

De fixer à partir du mois de septembre 2022 la tarification de l'ALSH pour une journée avec repas compris à :

- 1 % du quotient familial, avec un tarif plancher de 5 € jusqu'au quotient familial inférieur ou égal à 500 € et 14 € pour un quotient familial supérieur à 1 400 €.

Ce tarif basé sur le quotient familial s'applique également aux personnes extérieures à la commune.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 06 - Intégration dans le domaine public communal de la parcelle AK 157

Rapporteur : Jean PLENAT

La commune est propriétaire de la parcelle AK 157 d'une superficie de 307 m² correspondant l'Avenue de la Méditerranée.

En effet, par acte d'acquisition en date du 12 mai 2022, la commune est devenue propriétaire de la voirie principale de l'Avenue de la Méditerranée.

Le Conseil Municipal décide le classement dans le domaine public communal de la parcelle AK 157 d'une superficie de 307 m².

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 07 - Autorisation donnée au Maire d'acquérir une partie de la parcelle AO 92

Rapporteur : Jean PLENAT

La commune souhaite acquérir l'emplacement réservé n°8 dont le but est l'élargissement de la Draye du Sporting.

Les propriétaires étant d'accord avec l'offre de la commune, le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition de 42 m² sur la parcelle AO 92 pour un montant de 10 000 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents à intervenir.

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 08 - Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la SPL Port Heraclea pour la gestion des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers de la commune du Rayol-Canadel pour l'année 2022

Rapporteur : Bettina DE PONFILLY

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition de personnel de la SPL Port Heraclea pour la gestion des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers de la commune du Rayol-Canadel pour l'année 2022 entre la Ville du Rayol Canadel sur Mer et la SPL HERACLEA,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la SPL Port Heraclea.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 09 - Motion de soutien pour la commune de Saint-Cyr sur Mer

Rapporteur : Jean PLENAT

Le Conseil Municipal décide :

- De soutenir la commune de Saint-Cyr sur Mer face aux recours contentieux soulevés à l'occasion de la dévolution des sous-traités d'exploitation des lots de plage,
- De solliciter l'aide de l'ANEL pour intervenir auprès des services de l'Etat afin de renforcer la protection juridique des Maires et des élu(e)s face aux attaques judiciaires et de mieux définir les critères d'attribution dans leur hiérarchisation ou leurs natures,
- Dit que cette motion sera adressée à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var.

POUR : 12 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance du Conseil Municipal est levée à 18 H 53.

**Le Maire,
Jean PLENAT**



affiché le 23/05/2022